

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LANDEBIA**  
**SEANCE DU 05 DECEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers :

En exercice    11  
Présents        10  
Votants         10

L'an deux mil quinze,  
le samedi 05 décembre à 10h30,  
Le Conseil Municipal de LANDEBIA  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la mairie, sous la présidence de Franck DUCASTEL, Maire.  
Date de convocation : 30/11/2015

PRESENTS : F. DUCASTEL, P. BIARD, A. DURAND, P. DURAND, A. KANIK, J. BOURDONNAIS, M. LEBRANCHU, D. ROUXEL, R. CUADRADO, Y. LE PEZRON.

ABSENT : D. TARDY

SECRETAIRE : D. ROUXEL.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 publiée le 17 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre dernier,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet propose une fusion des Communautés de Communes de Plancoët-Plélan et du Pays de Matignon,

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désapprouve le projet de schéma départemental de coopération intercommunale comme proposé par Monsieur le Préfet,
- affirme sa volonté d'un rattachement à Dinan Communauté,
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Franck DUCASTEL



